

INNOVATION

L'arlésienne du paiement par téléphone mobile

Se servir de son mobile pour prendre les transports en commun ou régler ses achats est déjà une réalité au Japon. Mais en France, les expérimentations traînent en longueur...

Qu'est-ce qui ne tourne pas rond dans le petit monde français du NFC ? Le « near field communication » est une technologie révolutionnaire sans contact qui permet de régler ses achats dans un magasin, de prendre le métro, de récupérer des informations sur la borne interactive d'un musée... Au Japon (lire ci-dessous), en Corée du Sud, en Malaisie, en Autriche, il y a des mois, voire des années, que le NFC existe sur le téléphone mobile. En France, on en est toujours au stade des expérimentations. La prochaine sera « grandeur nature » : elle doit démarrer au printemps, à Nice, la ville dont le maire est Christian Estrosi, l'actuel ministre chargé de l'Industrie. Tous les acteurs affirment qu'il s'agira de la dernière étape avant la généralisation des mobiles NFC à la France entière à l'horizon 2011, 2012 ou 2013...

En attendant, sur la promesse des Anglais, quatre opérateurs (Bouygues, NRJ Mobile, Orange, SFR) vont mettre plus de 3.300 téléphones mobiles NFC, fournis par Samsung, à la disposition de leurs clients pour monter dans un bus, payer chez des commerçants, obtenir des informations municipales ou culturelles, accéder – pour les étudiants – aux services de l'université. « Il sera même possible de cumuler des points de fidélité dans une dizaine de magasins », décrit Jérémie Leroyer, président fondateur d'Airtag, la société qui commercialise ce service de fidélisation.

Services multiples

Pour discuter déjà des suites à donner à Nice, le FSMSC (Forum des services mobiles sans contact) avait rassemblé 300 décideurs au ministère de l'Économie, le 10 février dernier. Le FSMSC est un organisme créé par le gouvernement fin 2008 pour favoriser cette technologie. L'État est en effet très impliqué dans son dé-



Grâce à la technologie NFC, les téléphones mobiles permettraient de régler des achats chez les commerçants ou de prendre les transports en commun.

veloppement. « A Nice, rien n'aurait été possible sans l'appui de la puissance publique », reconnaît Mung-Ki Woo, directeur chargé des paiements et transactions électroniques chez Orange. L'administration voit dans le NFC un enjeu de développement économique et social. « Cette technologie constitue une opportunité pour développer un écosystème innovant en France et en Europe », a lancé Laurent Rojev, conseiller technique au cabinet ministériel de Christian Estrosi.

Sur le papier, tout le monde sera gagnant. « Les industriels vendront de nouvelles cartes SIM, de nouveaux portables, de nouveaux matériels informatiques », détaille Mung-Ki Woo. Et les opérateurs de téléphonie mobile, les banques ou les transporteurs pourront commercialiser de nou-

veaux services. Sans oublier les organismes de services à la personne qui pourraient utiliser le NFC pour suivre le travail de leurs salariés ou livrer des repas aux seniors. Las, tout n'est pas aussi simple ! « Nous sommes extrêmement frustrés : quand on voit les résultats des 60 expérimentations NFC en France, cela semble formidable, et pourtant, ça ne décolle pas aussi vite que l'on voudrait ! », a reconnu Etienne Costes, directeur associé chez Greenwich Consulting, qui a tenté de tirer les leçons de ces expériences.

Usine à gaz

Il ne l'a pas dit, mais, le principal facteur de ralentissement semble être l'interventionnisme, qui a créé une véritable « usine à gaz ». Alors qu'au Japon ou en Autriche, le développement des services

sur mobiles NFC a été laissé, pour l'essentiel, à l'initiative privée, l'administration française a forcé un peu la main à tout le monde, pour assurer du « multi-service » : avec leurs mobiles NFC, les usagers pourront accéder tout de suite à une multitude d'applications. L'idée étant de multiplier les occasions d'utilisation de ce nouvel outil pour en faciliter l'adoption. Mais, du coup, le modèle économique du NFC en France est extrêmement complexe. « Pour que ça marche, il faut aligner les intérêts d'énormément de gens », constate Etienne Costes.

Ainsi, les applications sans contact sont hébergées sur la carte SIM du téléphone. Or cette carte est la propriété exclusive de l'opérateur de téléphonie. Les autres acteurs vont donc devoir payer

pour l'utiliser... « Jusqu'ici, l'autorité organisatrice de transport – par exemple le STIF en Ile-de-France – était propriétaire de sa carte de transport, comme le Pass Navigo en région parisienne, constate Joël Eppe, responsable du pôle de l'innovation et des technologies, à la direction des systèmes d'information de SNCF Proximités (TER, Transilien, Corail Intercités). Si l'application transport est sur la carte SIM, l'autorité de transport ou le transporteur vont devoir passer un contrat avec l'opérateur de téléphonie ».

Même principe pour la fonction paiement. « Lorsque nous hébergeons et assurons la mise à disposition d'une application bancaire Visa ou Mastercard sur la carte SIM de nos téléphones, il est normal que nous soyons rémunérés », se défend Thierry Lau-

Définitions

RFID (Radio Frequency Identification) : la radio-identification est une méthode, très utilisée en logistique, pour lire à distance des données contenues dans des étiquettes apposées sur des objets.

NFC (« near field communication ») : la communication en champ proche est une extension des techniques de radio-identification qui permet un véritable échange de données à très courte distance.

SIM (Subscriber Identity Module) : le module d'identité de l'abonné est une puce, incorporée dans les téléphones mobiles, contenant un calculateur et de la mémoire. Couplée à la technologie NFC, celle-ci permet de sécuriser un échange de données à très courte distance et par exemple d'utiliser son téléphone portable pour payer.

nois, directeur des nouveaux marchés chez SFR. Mais « il n'est pas certain que les modèles économiques proposés par les opérateurs mobiles convainquent les acteurs de la banque et de la grande distribution de porter les services mobiles sans contact sur les téléphones », avertit l'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques et de La Poste) dans une étude qu'elle vient de publier. D'autres supports, les cartes sans contact et les puces autocollantes, pourraient contenter ces acteurs, au moins à court terme.

Autre pierre d'achoppement dans l'écosystème : les commissions prélevées par les banques sur les micropaiements. Le petit commerce et la grande distribution souhaitent négocier des taux plus avantageux que ceux pratiqués par Visa ou Mastercard. « Il faut mettre ce problème sur la table si l'on veut accélérer le développement du sans-contact », a menacé Jean-Marc Mosconi, délégué général de Mercatel, une structure qui regroupe les entreprises du commerce et de la distribution et leurs prestataires. Sous-entendu : rappelez-vous du sort de Moneo, le porte-monnaie électronique boudé par le petit commerce...

JACQUES HENNO

Le Pass Navigo sur mobile n'est pas pour tout de suite

La carte permettant de prendre les transports d'Ile-de-France contient déjà une puce sans contact. Mais il ne sera pas facile de la fusionner avec celle des téléphones.

Sans le savoir, quelque 5 millions de voyageurs de la région parisienne utilisent déjà la technologie sans contact NFC : leur Pass Navigo, émis sous le contrôle du STIF, l'autorité organisatrice des transports en Ile-de-France, est doté d'une puce NFC. Chaque Pass Navigo lui revenant à près de cinq euros (amortis sur dix ans, la durée de vie de chaque carte), le STIF aurait tout intérêt à le dématérialiser et à faire héberger cette application sur la puce NFC d'un téléphone portable. Les usagers n'auraient plus à se rendre en station pour renouveler leur abonnement, mais le feraient directement depuis leur mobile. En juin dernier, Jean-Paul Huchon, patron du STIF, et par ailleurs président socialiste de la région Ile-de-France, a d'ailleurs annoncé que cette révolution serait en route fin 2010.

Un panel de supports étendu

Grâce au STIF, les téléphones NFC vont-ils se généraliser en région parisienne ? On peut en douter, pour au moins deux raisons. D'abord, les négociations sur le prix que le STIF va payer aux opérateurs de téléphonie mobile pour ce service semblent difficiles. En-



Une clef USB dotée d'une puce sans-contact, produite par Neowave, est actuellement testée par 1.000 usagers des transports d'Ile-de-France.

suite, la RATP et la SNCF testent actuellement une alternative : un Pass Navigo sur une clef USB dotée d'une puce NFC et fournie par l'entreprise Neowave. Une fois connectée à un ordinateur, cette clef permet de recharger son abonnement sur Internet. Un millier d'usagers l'utiliseront jusqu'à cet été. « Nous voulons proposer un panel de supports sans contact qui puissent convenir à tous nos clients, depuis l'usager occasionnel jusqu'à l'abonné annuel », résume Joël Eppe, responsable du pôle de l'innovation et des technologies, à la direction des systèmes d'information de SNCF Proximités (TER,

Transilien, Corail Intercités). Or, à Séoul, en Corée du Sud, un choix aussi large de supports – combiné à des problèmes de service après-vente – a freiné l'adoption des mobiles NFC.

Du coup, Olivier Nalin, directeur du développement, des affaires économiques et tarifaires du STIF, qui intervenait lors du rassemblement organisé à Bercy le 10 février dernier par le Forum des Services Mobiles Sans Contact, a annoncé des ambitions réduites : le mobile NFC constituera un support idéal pour les billets achetés par les voyageurs occasionnels, qui, eux, n'ont pas de Navigo.

J. H.

Un outil pour les services à la personne

Projets. Et si la diffusion massive des mobiles NFC se faisait d'abord en France par les services à la personne ? Plusieurs projets existent, dont celui de l'union nationale ADMR. Ses 3.350 associations locales proposent à leurs 600.000 clients une large gamme de prestations (aide aux personnes âgées, garde d'enfant, ménage...) assurées sur le terrain par 90.000 salariés. « A partir du mois d'avril, nous commencerons à équiper nos salariés de téléphones NFC qu'ils utiliseront pour valider leur présence et envoyer leurs relevés d'intervention. Toutes les données seront

transmises en temps réel », annonce Jean Delannoy, directeur des systèmes d'information de l'ADMR. L'association en attend une professionnalisation de ses métiers et des économies.

Les premiers tests ont été réalisés avec des téléphones Nokia 6212. « Nous sommes également en contact avec la société Sagem pour utiliser le Cosy Phone. En revanche, les Samsung NFC dotés d'écrans tactiles ne semblent pas adaptés aux métiers pratiqués au sein de l'ADMR », précise Jean Delannoy. Autre piste : doter les bénéficiaires de services à

la personne de mobiles NFC. Il y a quelques mois, en Finlande, une dizaine de retraités, âgés en moyenne de 76 ans et habitant Oulu, au centre du pays, ont participé à une expérience leur permettant de commander leurs repas auprès du service de livraison à domicile municipal. Pour cela, il leur suffisait de passer leur mobile NFC au-dessus d'un menu interactif. « Les résultats furent très positifs », affirme Tuomo Tuikka, chercheur au VTT, un laboratoire public installé à Oulu. Ces seniors étaient très fiers d'utiliser les nouvelles technologies. »

J. H.

Même au Japon, les changements d'habitude sont très longs

Précurseur. « A Tokyo, inutile de prendre votre sac ou votre portefeuille lorsque vous sortez : vous pouvez payer un taxi ou vos achats dans la supérette du coin avec votre mobile NFC », témoigne un Français, qui vit sur place. Là et dans les autres grandes villes de l'Archipel, l'infrastructure (bornes de paiement, portillons dans les transports...) est prête pour réaliser des transactions sans contact. Mais même les Japonais, pourtant réputés friands de nouvelles technologies, ont du mal à s'y mettre. Dans ce pays qui compte 127 millions d'habitants, plus de 50 millions de téléphones mobiles NTT DoCoMo – le principal opérateur local – sont déjà dotés de la fonction « Osaifu

Keitai », littéralement « téléphone portable portefeuille », qui permet de payer avec son mobile. Pourtant, le taux d'utilisation de ce service est bas. « Il se situe autour de 20 % », explique Mickaël Avoledo, qui a réalisé l'an dernier pour l'ambassade de France au Japon une étude sur la téléphonie mobile. Tout a commencé à la fin des années 1990 avec la mise au point par Sony d'une carte sans contact, FeliCa (Felicity Card) d'abord utilisée pour le métro de Hong Kong. En janvier 2004, Sony et NTT DoCoMo, bientôt rejoints par JR East (Japan Railway East, l'opérateur de transports le plus important à Tokyo), forment la joint-venture FeliCa Networks, pour commercial-

ser Mobile FeliCa, une version de FeliCa intégrable dans un téléphone portable. « NTT DoCoMo a dépensé l'équivalent de 73 millions d'euros pour subventionner les magasins qui s'équipaient de terminaux de paiement compatibles », détaille Mickaël Avoledo. Six ans plus tard, le nombre de services compatibles avec Mobile FeliCa est impressionnant : transports, billetterie de spectacles, paiements, cartes de fidélité, clés électroniques... Mais le développement des usages se fait lentement. « C'est un enseignement pour la France, constate un industriel local. Les cycles de renouvellement des produits et des usages sont longs. »

J. H.